

MAIRIE DE DRAP

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2007**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE du 8 février 2007

Lecture est donnée du compte-rendu de la séance du 8 février 2007.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

CONCLUSION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE DRAP

La Commune de DRAP a été engagée dans le Contrat de Ville Intercommunal de Nice, entre 2000 et 2006. L'évolution des dispositifs de la Politique de la Ville a conduit à l'élaboration d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), propre à DRAP, qui couvrira une période de trois ans renouvelable une fois. Ce Contrat, élaboré en partenariat avec l'Etat, la région, le département et la CAF, a pour objectif est de dégager des moyens spécifiques, permettant d'oeuvrer dans les deux quartiers de la commune classés en périmètre prioritaire : le Centre Village et la Condamine.

Cinq axes d'intervention sont définis : l'habitat et le cadre de vie, l'emploi et le développement économique, la santé, la réussite éducative, la citoyenneté et la prévention. Dans ce cadre, un certain nombre d'actions seront menées en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Le projet de Contrat Urbain de Cohésion Sociale est adopté à l'unanimité.

**CHANTIER DE LA CRECHE
ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES
FONDS DE CONCOURS DE LA CCP**

Le Chantier de la crèche (structure multi accueil) du Plan de Fourmigue est en cours d'achèvement, pour une ouverture prévue le 1^{er} octobre.

Afin d'aménager les abords de cet équipement, tant d'un point de vue esthétique que pratique (meilleure desserte de l'établissement), il s'est avéré nécessaire de déplacer les poteaux électriques situés de chaque côté de la façade Est. En concertation avec EDF, il a alors été décidé de profiter de l'opportunité pour enfouir les lignes aériennes.

Une première portion de tranchée située le long du bâtiment a été réalisée dans le cadre du marché de travaux de la crèche, sur la base d'un avenant passé avec l'entreprise Nardelli TP.

La seconde portion, en continuité de la première jusqu'à l'angle du garage adjacent, est effectuée, en dehors de ce marché, sous la maîtrise d'ouvrage et à la charge de la commune de Drap, dans la mesure où elle ne jouxte pas directement l'équipement communautaire.

Celui-ci bénéficiant quand même ainsi d'une amélioration de son environnement et de son accessibilité, il est proposé que la Communauté de Communes participe financièrement à ces derniers travaux, sous la forme d'un fonds de concours de 4 000 €, sur un coût global de 8 480,20 € HT.

Le Conseil approuve à l'unanimité la demande de ce fonds de concours.

<p style="text-align: center;">CHANTIER DE LA CRECHE AMENAGEMENT DES PARKINGS ET DE LA VOIE ADJACENTE CESSION DES TERRAINS NECESSAIRES A LA CCPP DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE A LA CCPP ET FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE</p>
--

Dans le cadre de la construction de la crèche, des aménagements extérieurs sont à programmer en vue d'équiper le secteur en parkings supplémentaires et d'élargir la voie communale qui les desservira. La réalisation des parkings, qui seront implantés dans la continuité de ceux déjà prévus dans le projet de la crèche, suppose que la commune de Drap cède à la communauté de communes le terrain d'assise d'une superficie d'environ 300 m², à titre gratuit.

La cession est approuvée par 17 voix pour et 5 contre.

La voie de desserte des parkings (entre l'avenue du Général De Gaulles et le boulevard Stalingrad) reste territoire communal. Il est proposé d'en confier l'exécution des travaux à la Communauté, afin de préserver la cohérence de l'opération.

Compte tenu de l'intérêt, par ailleurs, de ces travaux pour la Commune, il est proposé que celle-ci participe à leur financement sous forme d'un fonds de concours à la Communauté, d'un montant de 19 700 €, sur un total de 76 100€.

Le Conseil approuve cette délégation de maîtrise d'ouvrage et le fonds de concours afférent par 17 voix pour et 5 contre.

Par ailleurs, que Monsieur Michel Delbarre, gérant de la SCI des Paillons qui réalise les travaux de la future Maison de Retraite, a saisi la commune d'un problème lié à l'évacuation des eaux pluviales du bâtiment. Après examen, il apparaît judicieux que Monsieur Delbarre fasse exécuter ces travaux jusqu'au Paillon, sous condition d'un accord de principe pour la traversée du domaine public et du domaine privé de la Commune,

Le Conseil donne cette autorisation à l'unanimité.

<p style="text-align: center;">TRAVAUX DE SECURITE A LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE DU VILLAGE DEMANDES DE SUBVENTIONS</p>
--

L'augmentation du fonds disponible à la Médiathèque du Village rend nécessaire l'installation de l'espace « Jeunesse » dans la Mezzanine du bâtiment. Cette installation nécessite la réalisation de travaux de mise aux normes de sécurité, notamment la pose d'une issue et d'un escalier de secours extérieur.

Le Conseil Municipal décide de reporter l'examen de ce dossier, compte tenu des problèmes soulevés par l'installation de cet escalier.

INSTALLATION DE PLAQUES BILINGUES AU VILLAGE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le programme d'installation de plaques bilingues au Village a fait l'objet par les services communaux d'une recherche de propositions de fournisseurs, qui varient selon le type de matériaux utilisés. Il est prévu 11 plaques de rues et 20 de quartiers.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions faites, et autorise le Maire à solliciter des subventions de la part de l'Etat, du Département et de la Région.

MODIFICATION DE LA DOTATION CANTONALE DE VOIRIE 2007

Le Conseil avait approuvé, lors de sa dernière séance, un programme de réalisation, dans le cadre de la Dotation cantonale de voirie 2007. Après examen avec les services départementaux, il apparaît opportun de modifier ce programme et les prévisions de financement, afin de pouvoir croiser la DC Voirie avec d'autres sources de financement, et augmenter notre taux de subvention.

Le Conseil approuve à l'unanimité ces nouvelles propositions.

RENOUVELLEMENT DU MOBILIER SCOLAIRE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il apparaît nécessaire de procéder au renouvellement d'une partie du mobilier du groupe scolaire de La Condamine, et de solliciter des subventions à cet égard.

Il est évoqué également le projet d'ouverture d'une classe supplémentaire à La Condamine, les travaux qui vont être nécessaires pour la réaliser, ainsi que ceux prévus dans les écoles du Village.

Par ailleurs, la SICTIAM nous a proposé une convention de prise en charge et de pré-financement, pour le nouvel équipement informatique de l'école primaire de la Condamine.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme d'acquisition de mobilier, ainsi que le conventionnement avec le SICTIAM.

RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA DGE DES COMMUNES

Dans la perspective de remettre à plat les modalités d'entretien de l'éclairage public, un point complet sur l'équipement de la Commune a été réalisé. Dans ce cadre, ont été relevés les endroits qui nécessitent de créer des points nouveaux, et un programme d'installation est proposé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme de travaux proposé, et autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS, EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE RETRAITE

La construction d'une maison de retraite est envisagée par des investisseurs privés, sur une parcelle de terrain au quartier du Vallon des Arnulf. L'intérêt technique et humain du projet, dont l'utilité collective ne fait pas de doute, requiert une modification de certains points du règlement d'urbanisme. Cette modification devrait se faire dans le cadre d'une révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour cette modification et la révision correspondante.

INFORMATION SUR UN PROJET IMMOBILIER AU VILLAGE

Le Groupe Carrère envisage d'acquérir des terrains situés au Plan de Fourmigue, afin d'y réaliser un programme immobilier de 88 logements. Des discussions ont déjà eu lieu pour examiner ce projet, et la Commission Municipale de l'Urbanisme en a récemment débattu.

Les discussions ont déjà permis d'infléchir le projet, en y intégrant des activités commerciales. Il est également envisagé de convertir une partie des logements, à destination des personnes âgées, sous une forme à déterminer.

PROJET D'AMENAGEMENT DU BOIS DU MARQUIS PROGRAMME PAYS-ONF

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Espaces Agricoles et Forestiers du Pays des Paillons, approuvé par les communes en février 2006, il a été présenté cinq projets prioritaires d'aménagement de sites d'accueil du public en forêt, en partenariat avec l'Office National des Forêts. Le Bois du Marquis à Drap fait partie de ces sites, et le coût du projet s'élève à 10 110 € HT.

L'ONF, en charge de la maîtrise d'œuvre, présentera les cinq projets comme un ensemble cohérent auprès des différents partenaires financiers, pour des travaux qui débuteraient en janvier 2008.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet proposé, et autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

ETABLISSEMENT DE LA LISTE DU JURY D'ASSISES : SESSION 2008

Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes demande au conseil municipal de procéder, comme chaque année, au tirage au sort à partir des listes électorales de douze personnes susceptibles d'être désignées pour siéger au tribunal.

Il est procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale.